

Politique des langues

Réunion du Mardi 20 mai 2008 13h30-16h

Ordre du jour : Etat des lieux (suite) - les langues modimes à SPIRAL et à l'UFR des langues vivantes (UMB)

Présents : Anne Delhay (UMB), Claude Freymann (URS), Frédérique Granet (URS), Nathalie Hillenweck (UMB), Jacqueline Igersheim, Mireille Marchal (ULP), Annie Petermann (UMB), Nicole Poteaux (ULP), Irini Tsamadou-Jacoberger (UMB), Jacques Prim(ULP), Geoffrey Sockett (UMB), Brian Wallis (UMB), Jean-Pierre Zerling (CFL).

Excusé : Emmanuel Caillaud (ULP)

Définition des langues modimes : il s'agit des langues moins diffusées moins enseignées dans un contexte local donné. Dans le contexte strasbourgeois, il s'agit donc de toutes les langues autres que l'allemand, l'anglais, l'espagnol et le français langues étrangère, retenues comme langue dominantes.

Les langues modimes à SPIRAL

Annie Petermann, directrice de SPIRAL, présente l'offre de formation de SPIRAL. Suite au recentrage sur les langues modimes décidé par son conseil d'orientation en juin 2007, SPIRAL offre une pratique en auto-formation dans 25 langues, plus le FLE à titre transitoire pour les étudiants de l'UMB. La certification CLES est proposée dans 6 langues : arabe, grec, italien, polonais, portugais et espagnol (cette dernière à titre transitoire), sous la responsabilité d'enseignants de l'UFR des langues vivantes de l'UMB, de l'URS et de l'ULP.

SPIRAL dispose de 6 demi-postes PRAG, mis à sa disposition par les 3 universités. Depuis cette année les 3 universités versent l'équivalent de 2 demi-postes en heures complémentaires de façon à permettre le recrutement de vacataires dans les langues modimes.

Dans la perspective du développement du multilinguisme et de la mobilité, SPIRAL cherche à enrichir son offre. Annie Petermann et Nicole Poteaux ont travaillé avec Mme Enderlin, directrice du département des langues slaves, sur un projet de formation en russe, sur la base du partenariat (ni opposition, ni complémentarité) et de la mutualisation. Le département assurerait les enseignements (cours, TD), alors que SPIRAL assurerait la partie 'pratique communicative' (adossée à l'enseignement) ainsi que le travail individuel encadré au centre de ressources et les tandems. Des activités culturelles, également conçues avec l'appui du département, feraient partie intégrante de la formation, qui pourrait être choisie par les étudiants dans une UE de langues validée par un examen construit ensemble et garanti par les enseignants du département. Annie Petermann souhaite expérimenter ce 'modèle' à la rentrée 2008. Cette formation s'adresse à priori à des étudiants non-spécialistes, mais d'autres publics ne pourraient-ils pas en tirer profit : formation continue ?

Une autre piste de développement pourrait être l'organisation de telles formations pendant le mois de juin, ou pendant les petites périodes de congés de l'année.

Les langues modernes à l'UFR des langues vivantes

Le groupe reprend le document préparatoire de la réunion de la commission des langues du 12 avril 2007, rédigé par Isabelle Reck. L'UFR des langues vivantes assure des cours à destination des étudiants non-spécialistes de l'UMB dans l'UE 1 (UE de langues obligatoire chaque semestre) et l'UE 5 (UE optionnelle/libre).

Dans l'UE 1, l'offre inclut l'anglais, l'allemand, l'arabe, l'espagnol, le grec, l'hébreu, l'italien, le persan, le roumain, le turc et le japonais (le chinois n'est pas proposé par manque d'enseignant) et s'adresse à des étudiants qui ont un niveau baccalauréat dans ces langues (pas d'initiation). La richesse de l'offre UMB pourra-t-elle être maintenue si le niveau B2 est requis en fin de licence à partir de la rentrée 2009?*

Plusieurs questions sont posées :

- l'utilité d'un outil de validation de type CLES par rapport à une attestation délivrée par un enseignant : Annie Petermann et Anne Delhaye insistent sur le fait que la certification est externe et donc indépendante de toute formation, et atteste d'un niveau de compétence
- la pertinence des enseignements pour spécialistes proposés aux non-spécialistes qui n'étudient pas ou ne pratiquent pas les langues pour les mêmes raisons: pour les non-spécialistes il s'agit d'acquérir la maîtrise d'un outil de communication
- Irini Jacobberger demande si les étudiants qui n'ont pas un niveau suffisamment élevé au départ ne pourraient pas bénéficier de davantage d'heures de cours pour les aider à se hisser au niveau B2 ? et envisager une aide cohérente sous forme de programme (Anne Delhaye) ? ou proposer un travail plus intensif des étudiants (Nicole Poteaux) ?

Une analyse des besoins en licence à l'UMB, compte tenu de la mise en place de 6 UE de langues dans les nouvelles habilitations, a déjà été faite par une commission interne dirigée par Anne Delhaye. Une analyse de l'existant, offre de formation et moyens engagés, déjà réalisée par Annie Petermann dans les 8 UFR de l'UMB hors UFR de langues, sera complétée par Brian Wallis, directeur de l'UFR de langues vivantes, et Anne Delhaye, responsable du CRAL, pour leur structure respective d'ici le 25 juin 2008, date de la prochaine réunion.

Prochaine réunion : le mercredi 25 juin 2008 10-12h au centre de ressources de langues de l'Institut Le Bel – 2^e étage salle 257 H (devant l'ascenseur, accès par double porte rouge à droite).

Dans la perspective de la définition d'un projet, il serait utile que l'UdS affiche clairement la place qu'elle accorde à la politique des langues et ce qu'elle en attend en termes d'image.

*N.B. : les dispositions arrêtées pour la licence par le CEVU commun du 15 octobre 2007 ne parlent pas de niveau requis, elles prévoient que « la certification CLES 2 est organisée pour tout étudiant durant son cursus », sans plus de précisions.